



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Allocution de Mme Nouria BENGHABRIT,
Ministre de l'Education Nationale, Présidente de la Commission
Nationale pour l'Education, la Science et la Culture
Chef de la délégation algérienne
à la trente neuvième session de Conférence Générale de l'UNESCO
Paris, le 1^{er} Novembre 2017

(Vérifier au prononcé)

**Madame la Présidente de la Conférence générale,
Madame la Directrice Générale,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Permettre moi tout d'abord, d'adresser mes félicitations et celles de la délégation algérienne pour l'élection de Mme Audry Azoulay, en qualité de nouvelle Directrice générale de l'UNESCO. Je demeure persuadée qu'elle aura à cœur de mettre tout son savoir et son énergie pour porter haut l'emblème de notre Organisation.

Par ailleurs, je voudrais remercier Mme Irina Bokova pour son action à la tête de l'Organisation.

Mes félicitations vont à vous, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de notre Conférence générale. Soyez assurée de notre pleine coopération.

Je voudrais, enfin, rendre hommage à votre prédécesseur, notre frère Stanley Simata de Namibie, pour ses efforts durant sa présidence.

Depuis notre dernière Conférence Générale, l'Algérie a connu, en 2016, une révision constitutionnelle initiée par Son Excellence Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République et à laquelle ont été associées toutes les forces vives de la nation algérienne. Cette révision constitutionnelle a, entre autres, introduit de nouvelles dispositions qui s'inscrivent en droite ligne avec le mandat de notre Organisation, à l'exemple :

- de la constitutionnalisation de Tamazight promue langue officielle et la création d'une Académie pour réunir les conditions de sa promotion et de sa concrétisation, à terme ;
- de la consolidation de la garantie de la liberté de la presse dans toutes ses formes ;
- de l'interdiction de la sanction du délit de presse par une peine privative de liberté.

Ces acquis constitutionnels s'ajoutent aux résultats des réformes qui ont déjà permis l'institution d'Autorités de régulation indépendantes, à l'exemple d'une Autorité de Régulation de l'Audiovisuel « ARAV », et d'une autre en charge de la Régulation de la Presse Écrite « ARPE », ainsi que la création du Conseil Supérieur de l'Éthique et de la Déontologie (CNESD).

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, la date emblématique du 1^{er} novembre représente pour l'Algérie l'Acte fondateur de notre processus historique de libération. C'est donc avec une grande émotion que je m'adresse, en ce jour commémoratif, à cette assemblée, car si beaucoup a été fait, les défis auxquels mon pays doit faire face sont nombreux et complexes : assurer une bonne gestion des contraintes liées, d'une part, aux impératifs de développement comme la scolarisation, l'inclusivité, l'équité, et la qualité et, d'autre part, une ouverture vers le monde avec ses catégorisations et ses indicateurs.

Notre pays, par son histoire ancienne et récente, de tragédies et de drames externes et internes, mais aussi par son aspiration et ses convictions de paix et de stabilité, s'attache à sa vocation de stabilisateur de la région, par la coopération éducative et culturelle, technique et scientifique.

A l'orée du troisième millénaire, la modernisation des dispositifs de formation doivent à présent trouver les articulations indispensables entre le global et le local, la quantité et la qualité, l'algérianité et l'altérité. Tous ces aspects sont précisément au centre des Réformes structurelles mises en œuvre en Algérie depuis 2003.

L'enjeu central pour notre système d'éducation consiste, aujourd'hui, en une meilleure formation du corps d'encadrement pédagogique, et c'est précisément l'objectif majeur de la Charte d'éthique du secteur de l'éducation nationale, mise en place en 2015, et à laquelle ont adhéré d'une manière consensuelle l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale, syndicats y compris.

Madame la Présidente,

La jeunesse représente la frange la plus importante de la population algérienne. Son implication et sa contribution au développement économique, social et culturel du pays constitue un objectif essentiel de la politique nationale de la jeunesse qui fonde son action sur des réponses adaptées aux différents besoins des jeunes : besoin d'écoute, besoin d'action, besoin de loisirs, mais aussi besoin de développement, d'émancipation et d'accomplissement.

Face à des menaces de tout genre véhiculées y compris par les réseaux sociaux, les pouvoirs publics travaillent, dans le même temps, à soustraire cette jeunesse au discours et aux sirènes de la radicalisation, d'un nihilisme et du désespoir personnel et social en créant les conditions sociales et professionnelles favorables.

Pour donner corps à cet objectif stratégique, la nouvelle Constitution s'est assortie de la mise en place d'un « Haut Conseil de la Jeunesse », regroupant les institutions et la société civile représentatives de la jeunesse.

Ce Haut Conseil formera un lieu de rencontre, de concertation et de débat des jeunes sur toutes les questions les concernant, en apportant des réponses adaptées et des plans d'actions efficaces pour la mise à jour et l'application de la politique nationale de la jeunesse.

Dans le domaine de la culture, la mise en place du Centre régional de catégorie 2 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique entre dans sa phase opérationnelle. Les derniers représentants des cinq sous-régions du Continent sont sur le point de confirmer leur participation effective au sein de son Conseil d'administration qui tiendra sa toute première réunion dès accomplissement de cette dernière formalité administrative.

D'autre part, la délégation algérienne salue et appuie les propositions du groupe africain tant en ce qui concerne la réforme de la gouvernance qu'en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'ODD4 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Madame la Présidente,

Je ne saurais conclure mon intervention sans exprimer notre vive préoccupation devant les actes commis à l'endroit de certaines minorités, arrivant jusqu'à porter atteinte au droit à la vie, consacré dans toutes les chartes et constitutions internationales et nationales, ainsi que les atteintes au patrimoine humain et immatériel dans différentes parties du monde.

Je vous remercie.